



CMS Bulletin

6-8 2013

Article invité

Perspectives pour la mer Baltique

Par Rüdiger Stempel,
Président du Groupe Jastarnia

Du 27 au 29 août 2013, la 20^{ème} réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS (CC 20) se tiendra à Varsovie. À l'invitation du gouvernement polonais, des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et non gouvernementales et des scientifiques issus de toute la région d'ASCOBANS se réuniront dans la capitale polonaise afin d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre de l'accord et tracer la voie pour les futures actions, des actions à mener de toute urgence !

Réfléchissez à cela : la mer Baltique, la plus grande étendue d'eau saumâtre au monde qui constitue un élément unique du patrimoine naturel européen, accueille régulièrement une seule espèce de cétacé, le marsouin commun (*Phocoena phocoena*). Malheureusement, cette espèce se trouve dans une situation désespérée dans la mer Baltique. Autrefois abondants dans cette mer, ces petits mammifères marins sont à présent répertoriés « en danger critique » par l'UICN. En termes moins euphémiques, les marsouins de la mer Baltique sont menacés d'extinction. Du milieu du 20^{ème} siècle jusqu'aux années 1990, la

)) p. 2

Contenu

- **Article invité**..... 1
- **Informations sur les activités de conservation**..... 3
 - La CMS soutient l'Avant-projet de Plan d'action pour le Flamant des Andes.....3
 - Un plan d'action international adopté en vue de réduire les barrières contre les espèces migratrices en Asie centrale.....5
 - Projet du mois de août : Restaurer les pélicans frisés et leurs habitats dans le bassin méditerranéen.....6
 - Projet du mois de juillet : D'anciennes mines slovaques sur le point de devenir des abris sûrs pour les chauves-souris.....7
 - Projet du mois de juin : Autonomiser les communautés locales de pêcheurs afin qu'elles conservent les dauphins.....9
 - Les parties intéressées vont développer un plan d'action international à Abou Dhabi pour le faucon sacré..... 11
- **Politique de conservation**..... 12
 - Développement du réseau et protection des espèces en Allemagne..... 12
 - L'IPBES se félicite de la contribution de la CMS..... 15
 - Une étude de faisabilité évalue les répercussions de l'intégration de la Voie de migration d'Asie centrale à l'AEWA..... 16
- **Campagnes pour la protection des espèces**..... 17
 - La 17^{ème} Nuit internationale de la chauve-souris accueillera un large public à travers le monde..... 17
- **Nouvelles du Secrétariat**..... 18
 - Jillian Grayson rejoint le Secrétariat de la CMS en tant que nouvelle Administratrice de programme associée à Abou Dhabi..... 18
 - Avant-projet de Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices – Commentaires requis au 30 septembre 2013..... 18
 - Réunions de la famille de la CMS..... 19



Article invité

population du centre et de l'est de la mer Baltique, la « mer Baltique proprement dite » a vu passer le nombre de ces animaux de plusieurs dizaines de milliers d'individus à quelques centaines et ces chiffres ont peut-être encore chuté depuis. Les marsouins de l'ouest de la mer Baltique, des détroits danois et du Kattegat s'en sortent mieux mais de récentes recherches indiquent que ces populations sont également en train de décliner.

Plusieurs facteurs anthropiques ont probablement contribué à décimer les populations de marsouins de la mer Baltique. Toutefois, la capture accessoire, en particulier à l'aide de filets maillants, constitue sans aucun doute la première source d'inquiétude. Comme ces filets sont difficiles à détecter pour les marsouins, ces derniers s'y retrouvent pris au piège. Incapables de refaire surface, ils suffoquent. Afin d'obtenir un statut de conservation favorable pour les marsouins de la Baltique, ASCOBANS encourage ses Parties à s'efforcer d'atteindre zéro capture accessoire dans cette mer. Au vue des chiffres actuels, cela semble être un défi de taille.

Est-ce que cela signifie qu'un statut de conservation favorable pour le marsouin de la Baltique est non seulement inatteignable, mais illusoire? Pour la population de la Baltique proprement dite, tout du moins, le temps manque cruellement. Il faut des actions immédiates et décisives. Toutefois, il y a des raisons d'être un peu optimiste. Le plan de rétablissement de la mer Baltique d'ASCOBANS et le plan de conservation de la mer Baltique occidentale donne des conseils précis sur les mesures nécessaires afin d'améliorer les chances de survie de cette espèce. Le rythme de mise en œuvre peut et doit être accéléré, mais les pays autour de la mer Baltique prennent des mesures en vue de sauver leur seule espèce indigène de cétacés. Des alternatives prometteuses sont mises au banc d'essai, des filets de pêche plus favorables aux marsouins sont utilisés dans plusieurs pays et des systèmes d'alerte novateurs conçus pour ne pas nuire aux marsouins sont développés avec l'aide d'ASCOBANS. Les résultats du projet SAMBAH (Static Acoustic Monitoring of the



Baltic Sea Harbour Porpoise ≈ suivi des marsouins de la Baltique par acoustique statique), qui a étudié des marsouins de la Baltique à l'aide d'environ 300 C-POD, seront bientôt disponibles. Ils fourniront des informations sans précédent sur la répartition et l'abondance totale des marsouins communs dans la mer Baltique, ce qui permettra d'élaborer des mesures d'atténuation de la capture accessoire plus ciblées. Par ailleurs, de nouvelles approches de l'engagement des intervenants (un élément capital de toute stratégie d'atténuation de la capture accessoire) sont testées avec certaines réussites dans divers pays.

Bien que cela ne semble pas évident de prime abord pour les personnes concernées, il y a une convergence d'intérêts entre les écologistes, qui veulent protéger les marsouins, les pêcheurs, qui n'ont aucun intérêt à les attraper, et les consommateurs, qui rejettent de plus en plus les poissons qui ne sont pas capturés de manière adéquate. Si nous, les experts et les décideurs assis autour de la table d'ASCOBANS plus tard ce mois-ci, gardons cela en tête, renforçons sagement ce qui a été réalisé afin d'obtenir davantage et nous permettons d'être inspirés par la créativité et le dynamisme de la vibrante capitale de la Pologne, le CC 20 et l'esprit de Varsovie peuvent devenir le catalyseur d'une conservation des cétacés renforcée dans la mer Baltique et dans toute la zone d'ASCOBANS. ■



Informations sur les activités de conservation

■ La CMS soutient l'Avant-projet de Plan d'action pour le Flamant des Andes

Un atelier destiné à soutenir le Protocole d'accord (MOU) pour le Flamant des Andes et ses habitats s'est tenu les 8 et 9 août à Antofagasta, Chili, afin de finaliser l'avant-projet de Plan d'action. Les deux espèces de flamants andins concernés – Le Flamant des Andes *Phoenicopterus andinus* et le Flamant de James *Phoenicopterus jamesi* – sont listés à l'Appendice I de la CMS.

Les signataires du MOU pour le Flamant des Andes – la Bolivie, le Chili et le Pérou – se sont engagés au niveau international à protéger et à gérer durablement les espèces et leurs habitats dans les Hautes Andes.

Les objectifs du Plan d'action sont de stimuler la coordination des actions de conservation entreprises par les signataires et d'établir un plan coordonné de renforcement de la capacité, de surveillance et de recherche pour les deux espèces. L'atelier a été organisé par la Corporation nationale forestière du Chili (CONAF-Antofagasta) avec l'aide du ministère des Affaires étrangères, et sponsorisé par l'entreprise minière « Minera la Escondida ». Les participants étaient les pays signataires ainsi que des représentants du secteur privé, des mines,



Flamant des Andes (*Phoenicopterus andinus*)
© Omar Rocha

du tourisme et du monde universitaire. La participation du Grupo de Conservación de Flamencos Altoandinos a été tout spécialement appréciée.

Depuis plus de 15 ans, le Groupe de conservation du Flamant des Andes (GCFA), qui réunit des experts des secteurs public et privé, spécialisés dans la conservation des flamants et de la gestion des zones humides andines en Argentine, en Bolivie, au Chili et au Pérou, met en



Flamants de James (*Phoenicopterus jamesi*) © Omar Rocha



Informations sur les activités de conservation



Atelier sur les Flamants des Andes au Chili, août 2013 © Francisco Rilla

œuvre des actions de conservation qui tireraient profit d'une meilleure coordination.

Les Flamants des Andes entreprennent des migrations continues entre les zones humides d'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou) pour fourrager et rechercher des sites de reproduction. Les populations de ces flamants ont fait l'objet d'une réduction et d'une fragmentation considérables de leurs habitats.

Les flamants sont présents dans la Puna sèche des Andes centrales, une écorégion unique dans le monde. À l'exception de la lagune Mar Chiquita, en Argentine, son altitude varie de 2300 à 4800 mètres au-dessus du

niveau de la mer. Elle est peuplée par un biote bien adapté aux hautes altitudes et aux extrêmes climatiques. Les zones humides des Hautes Andes sont pour la plupart de nature saline. Elles hébergent plusieurs espèces d'oiseaux endémiques et migrants, de même que nomades, et autres espèces sauvages qui en dépendent.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez contacter Francisco Rilla, Administrateur de l'information et du renforcement des capacités à frilla@cms.int ■



Informations sur les activités de conservation

■ Un plan d'action international adopté en vue de réduire les barrières contre les espèces migratrices en Asie centrale

Des représentants gouvernementaux et des experts d'Allemagne, de Mongolie, du Kazakhstan et du Kirghizistan et la CMS se sont mis d'accord sur un plan d'action visant à atténuer les impacts sur la faune sauvage du développement galopant des infrastructures lié aux activités minières.

Le Plan d'action, adopté lors d'une conférence à Vilm, en Allemagne, en juin, a pour objectif de combiner l'utilisation des ressources naturelles et la conservation des plus grands écosystèmes intacts et interconnectés de steppes et de prairies d'Asie centrale. Ces écosystèmes sont également connus pour leurs migrations de masse sur de longues distances et leurs mouvements nomadiques de gazelles de Mongolie, d'hémione de Mongolie et d'antilope Saïga.

Toutefois, les exploitations minières légales et illégales, ainsi que les projets d'infrastructure à grande échelle, peuvent perturber les schémas de migration des ongulés. Ils divisent ces écosystèmes et restreignent la migration des ongulés et autres animaux sauvages. Les barrières, les routes et les voies ferrées constituent également des causes directes de mortalité.

Selon la recommandation 9.1. de la CMS sur les « Mammifères des zones arides d'Eurasie centrale » et la résolution 10.3. de la CMS sur « Le rôle des réseaux écologiques dans la conservation des espèces migratrices », la Convention s'efforce de coordonner les activités visant à conserver ce réseau écologique unique des steppes d'Asie centrale.

Les mesures ciblées visent à réduire les conflits entre l'industrie minière et le secteur des transports d'un côté et les ongulés migrants de l'autre. Des barrières sans danger pour la faune sauvage peuvent être installées assez rapidement le long des frontières internationales. Elles seraient élevées de 20 centimètres et les fils barbelés seraient retirés en bas. Les barrières le long des voies ferrées peuvent être entièrement retirées. Comme les

routes représentent des barrières sonores et lumineuses, une interdiction nocturne pourrait aider les animaux à surmonter les barrières artificielles.

Des scientifiques étudieront dans quelle mesure les animaux sauvages utiliseront ces options ainsi que les « passerelles vertes » au-dessus et en-dessous des routes et des voies ferrées ou encore les interdictions de circuler temporaires sur les routes. Les conclusions seront prises en compte lors de l'organisation des infrastructures de transport, y compris lors de l'élaboration d'une stratégie nationale d'atténuation. Rien qu'en Mongolie, 5600 kilomètres de voies ferrées seront construits dans les prochaines années.



Chameaux sauvages dans le grand désert de Gobi
© Petra Kaczensky

Il faut également des brigades anti-braconnage, une coordination interministérielle et un renforcement des capacités dans la mise en place de la législation environnementale afin de réduire la pression sur les espèces. L'objectif est de réconcilier l'utilisation des ressources naturelles et le développement des infrastructures avec la conservation de la biodiversité en Asie centrale.

La CMS, la Société zoologique de Francfort et Fauna & Flora International ont publié un nouveau **rapport** de la réunion : Options de passage pour les Saïgas. Il donne des conseils pratiques aux décideurs afin de réduire l'impact de la construction des infrastructures sur la faune sauvage et les paysages du Kazakhstan. ■



Informations sur les activités de conservation

■ **Projet du mois de août:**

Restaurer les pélicans frisés et leurs habitats dans le bassin méditerranéen

Le Programme de petites subventions de la CMS finance un projet sur la conservation du pélican frisé (*Pelecanus crispus*) et des zones humide dans le bassin méditerranéen. Les zones humides font partie des écosystèmes possédant une biodiversité très riche, mais également très fragile. Ils accueillent un nombre incroyable d'oiseaux d'eau, tels que le pélican frisé.

Dans le bassin méditerranéen, il existe 226 sites Ramsar considérés comme des « Zones humides d'importance internationale ». Toutefois, les zones humides de la Méditerranée sont particulièrement vulnérables aux menaces d'origine humaine. La croissance de l'agriculture

endommage de plus en plus ces écosystèmes fragiles. Beaucoup d'entre eux sont dans un état critique ou ont déjà disparu.

La dégradation généralisée des zones humides méditerranéennes affecte également le pélican frisé. Depuis le 17^{ème} siècle, 80 pour cent de ses sites de reproduction ont disparu. Aujourd'hui, la présence de cet oiseau en Europe est limitée aux 13 zones humides des Balkans et du Caucase. Sans efforts de conservation soutenus, le déclin des sites de reproduction entraînera à terme la disparition totale des pélicans frisés du bassin méditerranéen.

Le projet du mois d'août est mis en œuvre par l'organisation française Noé Conservation, en partenariat avec d'autres centres de recherches et groupes d'experts internationaux et régionaux. Il cible le parc national du lac de Skadar, au Monténégro, le lac Kerkini, en Grèce, et le lagon de Karavasta, en Albanie. Les principaux objectifs sont d'améliorer les connaissances scientifiques sur l'espèce et ses habitats et de gérer de manière efficace ses sites de reproduction dans le bassin méditerranéen. Par ailleurs, le projet vise à aider les communautés locales à mettre en place une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles. La sensibilisation accrue du public contribue à générer un soutien local pour la conservation de l'espèce. En outre, d'autres espèces de la flore et de la faune des zones humides, ainsi que la gestion globale des sites de reproduction de la région, bénéficieront de la protection du pélican frisé en tant qu'espèce « parapluie ».

Le pélican frisé, un oiseau emblématique protégé par de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, est répertorié dans les Appendices I et II de la CMS. Il est également classé « vulnérable » par l'UICN et est répertorié par AEWA, par l'Appendice II de la Convention de Berne, par l'Appendice I de la CITES et par l'Annexe I de la directive européenne relative aux oiseaux.

Cliquez sur ce [lien](#) pour accéder à l'article complet en anglais. ■



Pélican frisé © Giorgio Quattrone



Informations sur les activités de conservation

■ **Projet du mois de juillet:** **D'anciennes mines slovaques sur le point de devenir des abris sûrs pour les chauves-souris**

Beaucoup de chauves-souris européennes perdent leurs zones de repos et d'alimentation, ce qui entraîne leur extinction dans certains pays. En Slovaquie, les chauves-souris utilisent les nombreuses anciennes mines comme zones d'hivernage ; toutefois, ces sites sont menacés de destruction. La Société slovaque de conservation des chauves-souris s'attaque à ce problème avec un projet de conservation financé en partie par le Programme de petites subventions de la CMS.

La plupart des mines souterraines de Slovaquie ne sont pas sûres pour les humains et les chauves-souris et ces dernières risquent également d'être dérangées par le nombre croissant de touristes visitant ces sites. La population estime ces anciennes mines abandonnées dangereuses et les habitants des villages alentours demandent souvent leur démolition pour cause de sécurité publique. Comme ces anciennes mines risquent de s'effondrer et de nuire au tourisme et aux activités de loisir de la région, telles que la randonnée, il a été décidé récemment de les faire exploser.

Le projet du mois de juillet est mené par la Société slovaque de conservation des chauves-souris (SBCS). La conservation des chauves-souris dans les anciennes mines constitue le principal objectif. Le projet cible quatre espèces clés du pays : le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), le Grand rhinolophe fer à cheval (*Rhinolophus ferrumequinum*), et le Petit rhinolophe fer à cheval (*Rhinolophus hipposideros*), les deux premières étant classées comme « quasi menacées » dans la Liste rouge de l'UICN. L'objectif est d'identifier les abris souterrains importants et d'assurer leur protection, comme requis dans la législation nationale et conformément aux exigences de conservation d'EUROBATS et de la CMS.

La plus grande difficulté de la conservation des chauves-souris en Slovaquie est le manque d'informations sur la présence de ces animaux dans les anciennes mines : les données ne sont collectées que de manière aléatoire et en quantités insuffisantes. Par ailleurs, les populations de chauves-souris ne sont peut-être pas ciblées de manière adéquate. Un groupe de travail d'experts comprenant entre autres la State Nature



Chauves-souris en activité à l'entrée d'une vieille mine protégée © Société slovaque de conservation des chauves-souris



Informations sur les activités de conservation



Une nuée de chauve-souris © Société slovaque de conservation des chauves-souris

Conservancy et la Société de conservation des chauves-souris recommande une coopération étroite entre les autorités gouvernementales, les sociétés minières, les communautés locales et les écologistes afin de combler le manque d'informations.

En octobre 2012, les coordonnées de plusieurs centaines d'anciennes mines ont été obtenues grâce à l'Institut géologique national. Les recherches sur le terrain ont commencé dans les moyennes montagnes de Revúčka, une zone de près de 1000 kilomètres carrés. La SBCS a réalisé une étude de terrain systématique afin de surveiller les populations de chauves-souris et a découvert environ 150 entrées dans ces anciennes mines. Au total, 700 animaux de 11 espèces différentes ont été découverts en train d'y hiberner.

Alors que les chauves-souris n'utilisent certains sites de repos souterrains que temporairement, elles créent des colonies reproductrices dans les autres refuges. Cela permet de mieux comprendre l'importance du réseau minier souterrain pour les espèces de chauves-souris et leurs diverses saisons. En août 2013, les chauves-souris seront munies d'émetteurs afin d'en découvrir davantage sur leur utilisation des habitats et leurs activités spatio-temporelles.

Une fois que les anciennes mines auront été identifiées comme étant des abris importants, la SBCS contactera les autorités concernées afin de garantir la protection de ces sites. Les résultats issus des recherches seront utilisés dans d'autres régions minières de Slovaquie et serviront de modèle pour d'autres pays.

Cliquez sur ce [lien](#) pour accéder à l'article complet en anglais.



Entrée dangereuse d'une vieille mine © Société slovaque de conservation des chauves-souris



Informations sur les activités de conservation

■ **Projet du mois de juin : Autonomiser les communautés locales de pêcheurs afin qu'elles conservent les dauphins**

Le projet du mois de juin du Programme de petites subventions de la CMS vise à stopper le déclin continu du dauphin à bosse de l'Atlantique. Jusqu'à neuf petites sous-populations éparpillées de moins de 1000 animaux chacune vivent dans les eaux côtières tropicales et subtropicales d'Afrique occidentale. La population totale est estimée à seulement quelques milliers d'animaux.

L'augmentation des captures ciblées et accessoires, la perte des habitats et les perturbations d'origine humaine ont entraîné un déclin catastrophique. Si des mesures de conservation immédiate ne sont pas prises, l'espèce pourrait s'éteindre dans de nombreuses régions.

Le projet cible le Gabon et le Congo; les deux pays possèdent quelques-uns des habitats côtiers de dauphin

à bosse les plus intacts sur la côte Atlantique africaine. Une faible densité humaine le long du littoral maritime représente peut-être l'un des derniers espoirs pour l'espèce. Ainsi, les mesures de conservation peuvent aider à préserver des populations viables de dauphins à bosse et autres dauphins côtiers.

En 2008, la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) a lancé dans cette zone le «Projet de conservation du dauphin à bosse de l'Atlantique» et en 2011 le «Programme pour le bassin côtier du Congo». En partenariat avec des agences gouvernementales au Congo, ainsi qu'avec l'ONG locale COGEREN, la WCS cherche à s'engager et à soutenir les communautés locales de pêcheurs dans leurs efforts de conservation.

Réduire la capture accessoire des dauphins à bosse au Congo et améliorer la sensibilisation et le soutien local en faveur de la conservation de ces animaux consti-



Dauphin à bosse de l'Atlantique
© Tim Collins/Wildlife Conservation Society



Informations sur les activités de conservation

tuent les principaux objectifs. La CMS finance toute une gamme d'activités mettant en avant les pêcheurs. Des restrictions de pêche seront établies dans les zones côtières et les pêcheurs qui relâchent les dauphins vivants seront dédommés. Un nouveau « réseau de notification et de réaction » ciblé sur les pêcheurs garantira la sécurité de ces derniers lors des tentatives de sauvetage de dauphins. La formation d'enseignants et de gestionnaires de la faune sauvage, ainsi que l'apprentissage dans les écoles locales en matière de conservation de la vie marine sont organisés en partenariat avec les autorités et les ONG locales. D'autres espèces de dauphins et les tortues de mer en période de nidification bénéficieront également du projet, qui constitue une opportunité unique de restaurer les populations de la région.

Couvert par le MdE régional de la CMS sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie, le dauphin à bosse de l'Atlantique est répertorié dans l'Appendice I de la CMS et actuellement classé comme « vulnérable » par l'UICN, le Comité scientifique de la CBI ayant recommandé en 2010 de changer son statut à « en danger ».

Cliquez sur ce [lien](#) pour accéder à l'article complet en anglais. ■



Dauphins à bosse de l'Atlantique
©Tim Collins/Wildlife Conservation Society



Informations sur les activités de conservation

■ Les parties intéressées vont développer un plan d'action international à Abou Dhabi pour le faucon sacre



Faucon sacre (*Falco cherrug*) © Andras Kovacs

La conservation du faucon sacre, en danger d'extinction, progresse encore. L'équipe spéciale pour le faucon sacre (STF), établie sous l'égide de l'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) va organiser un Atelier de planification des actions des parties intéressées du 9 au 11 septembre 2013 à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis.

La STF rassemble plus de 50 représentants et spécialistes issus de plus de 20 pays afin de collaborer et d'essayer de trouver des solutions sur le long terme en matière de conservation et de gestion de l'espèce, grâce au développement d'un Plan d'action international coordonné pour le faucon sacre (SakerGAP).

L'atelier constitue une occasion unique pour les principaux gouvernements, organisations et citoyens concernés des États de l'aire de répartition de développer le Plan d'action international.

Chaque État de l'aire de répartition a un rôle à jouer dans la conservation de l'espèce. Le SakerGAP iden-

tifiera les actions nécessaires afin de promouvoir le rétablissement d'une population sauvage prospère en liant les activités de conservation et celles de gestion tout le long de la voie de migration.

La 2^{ème} réunion de la STF sera organisée juste après l'atelier, le 12 septembre, au même endroit. Elle visera à étudier les progrès dans la mise en place du programme de travail de la STF et, à la lumière des résultats de l'atelier, à convenir des actions nécessaires afin de finaliser le SakerGAP qui sera présenté lors de la 11^{ème} Conférence des Parties (CMS COP11) en 2014.

Le faucon sacre (*Falco cherrug*) est un grand et spectaculaire rapace migrateur, dont l'aire de répartition s'étend sur plus de 50 pays, principalement dans la région paléarctique. Il se reproduit en Europe centrale et de l'Est, ainsi qu'en Asie, et migre vers le sud chaque année, en passant notamment dans la région du Golf, pour se rendre dans ses terres d'hivernage en Afrique.

À cause du déclin rapide de ses populations, dont le nombre de couples reproducteurs a diminué de 50% au cours des 25 dernières années, l'espèce est à présent classée au niveau international comme « en danger » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et a été hissée dans l'Appendice I de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS). Les principales menaces pour le faucon sacre sont la perte et la dégradation des habitats, l'électrocution par les lignes électriques, en particulier dans les zones de reproduction, l'utilisation de produits agrochimiques et la capture pour la fauconnerie.

En novembre 2011, la 10^{ème} Conférence des Parties de la CMS a adopté la Résolution 10.28 visant à établir une équipe spéciale pour le faucon sacre (STF), sous l'égide du MdE Rapaces.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez contacter Nick P. Williams, chargé des programmes de la CMS – Oiseaux de Proie (Rapaces) à nwilliams@cms.int ■



Politique de conservation

■ Développement du réseau et protection des espèces en Allemagne

Par Hanna Tholen, Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire

Depuis 2011, le gouvernement allemand s'efforce de transformer le système énergétique du pays dans le but de couvrir la demande grâce aux énergies renouvelables. Cela nécessite d'agrandir le réseau électrique afin de transférer l'énergie éolienne du nord de l'Allemagne et l'énergie solaire du sud vers les centres de consommation. Afin d'accélérer ce projet, la procédure d'organisation relative à l'agrandissement du réseau a été révisée. La nouvelle procédure englobe un certain nombre d'étapes de planification, qui nécessitent d'examiner différents aspects relatifs à la protection des espèces à divers degrés selon la précision de l'organisation à l'étape concernée.

I. Scénario et plan de développement du réseau

Lors de la première étape, un **scénario** est rédigé. En se basant sur des statistiques, ce scénario présente les possibilités de développement en matière de consommation et de production d'énergie. Il constitue la base de l'organisation future.

Lors de la prochaine étape, le **plan de développement du réseau** est préparé. L'objectif de ce plan est d'établir toutes les mesures nécessaires afin d'optimiser et d'agrandir le réseau de manière à garantir un fonctionnement sécurisé et fiable. À ce moment-là, les lieux de début et de fin des lignes électriques sont décidés, tandis que le trajet exact n'est pas encore défini. Une simulation du marché est réalisée afin de calculer le flux d'énergie et d'identifier les mesures nécessaires. Sur la base de ces résultats, des plans sont conçus pour le renforcement du réseau et pour les mesures d'agrandissement afin de garantir au mieux la sécurité de l'approvisionnement, tout en prenant en compte tous les aspects pertinents. Ce processus inclut également une évaluation environnementale stratégique ainsi



Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire

qu'un rapport environnemental associé. Ce rapport doit identifier, décrire et évaluer les impacts environnementaux potentiels, ainsi que les alternatives. Ainsi, la procédure de planification prend déjà en compte la protection des espèces. Dans le cas des lignes aériennes, cela inclut les impacts sur les espèces d'oiseaux, particulièrement lorsque les lignes électriques situées dans certaines régions traversent une voie migratoire importante pour les oiseaux protégés par la CMS ou AEWA. La procédure prend donc déjà en compte les exigences de la CMS et d'AEWA, à savoir la Résolution 10.11 par. 2.3 du PNUE/CMS et la Résolution 5.16 par. 1 d'AEWA relatives à l'identification précoce et à la prise en compte des espèces et de leur schéma comportemental. À ce moment-là, rien n'est prévu pour chaque ligne électrique; l'objectif de l'étude est simplement de déterminer si des obstacles difficiles à surmonter existent dans certaines régions.

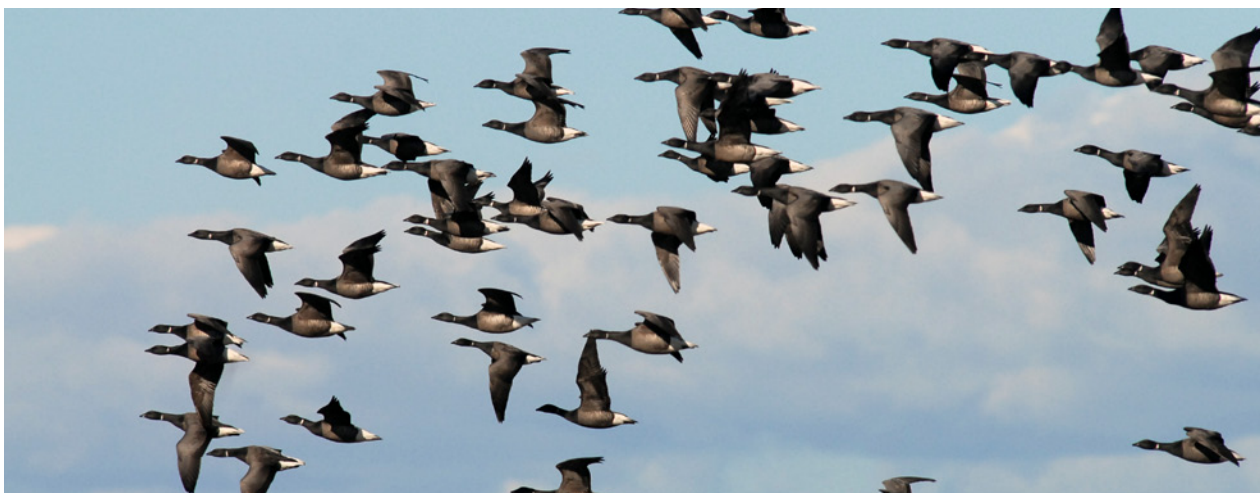
Les scénarios et plans de développement du réseau sont élaborés par des gestionnaires de réseau de transport et évalués et autorisés par l'autorité compétente (Agence fédérale des réseaux).



Une cigogne blanche s'approchant d'un poteau électrique © Manfred Löffler



Politique de conservation



Bernaches cravantes à ventre noir (Branta b. bernicla) Langeness, Schleswig-Holstein, Parc National de la Mer des Wadden © Peter Prokosch/www.grida.no

II. Exigences fédérales

L'étape suivante est de débattre des résultats du plan de développement du réseau au niveau législatif. Enfin, une liste des lignes à haute tension qui constituent une priorité du point de vue de la gestion énergétique, y compris les lieux de début et de fin, est formulée par la loi (**loi des exigences fédérales**). Les décisions des législateurs se basent sur les résultats de la planification précédente, qui prenait en compte toutes les inquiétudes et tous les intérêts, ainsi que sur les résultats du rapport environnemental.

III. Planification nationale spécialisée

Lorsque les lignes électriques prévues traversent des frontières entre *Länder* ou entre États, la procédure de planification inclut une autre étape, à savoir la **planification nationale spécialisée**. Dans ce cas-là, des bouts de terrain (couloirs) d'une largeur de 500 à 1000 m, sur lesquels les lignes électriques seront construites, sont déterminés. Le trajet exact ne sera formulé que lors d'une dernière étape, la procédure d'autorisation de la planification qui arrive ensuite, mais il devra se situer sur le bout de terrain déterminé précédemment. Par ailleurs, la planification nationale spécialisée étudie si les réserves à l'encontre de la réalisation d'un projet

dans un certain couloir sont principalement publiques (y compris les préoccupations environnementales) ou privées. Les trajets alternatifs et leurs impacts sur l'environnement doivent également être pris en compte. L'objectif est de s'assurer que chaque trajet situé dans un couloir spécifique est conforme aux intérêts en matière de conservation de la nature et des espèces. L'autorisation d'une ligne électrique ne doit pas être refusée lors de la procédure d'autorisation qui suit (voir ci-dessous) du fait de conflits avec la protection des espèces (ou autres préoccupations environnementales) qui étaient prévisibles et évitables lors du choix du couloir. Concernant les espèces protégées par la CMS ou par AEWA, cela signifie que, lorsque des voies de migration peuvent être affectées, soit il doit y avoir d'autres possibilités de trajet pour la ligne électrique à l'intérieur du couloir qui évitera les conflits avec la protection des oiseaux, soit les conflits peuvent vraiment (et légalement) être résolus lors de la phase de planification suivante. Les autorités étudient tous les arguments, ainsi que les préoccupations privées et publiques, et choisissent un couloir. Ainsi, les exigences de la CMS, en particulier la Résolution 10.11 par. 2.3 et 2.4 du PNUE/CMS, et d'AEWA, en particulier la Résolution 5.16 par. 1 d'AEWA, sont mises en œuvre.



Politique de conservation

IV. Autorisation du plan

La dernière étape de la procédure de planification est **l'autorisation du plan**, la procédure d'autorisation pour le trajet concret de la ligne électrique. Lors de cette étape, les détails de la ligne électrique, y compris le trajet exact, la technologie de transmission, etc. sont étudiés et formulés. Les impacts de la construction et du fonctionnement de la ligne électrique prévue sur les intérêts privés et publics sont établis et comparés, tout comme les alternatives de trajet et de conception possibles. En outre, les exigences environnementales sont complètement évaluées lors de cette étape, par exemple les dispositions nationales en matière de conservation de la nature et de protection des espèces qui transposent les lois européennes ou internationales, plus précisément les interdictions de capture, d'abattage ou de perturbation, ou encore la protection des zones de reproduction et de repos. Les évaluations environnementales peuvent se référer à celles des étapes de planification précédentes, mais elles doivent être complétées d'une présentation concrète de la ligne électrique, étant donné que les évaluations précédentes

étaient beaucoup plus générales. Dans le cas des lignes aériennes, cela inclut les exigences de protection des espèces relatives aux oiseaux lorsque la ligne électrique traverse la voie migratoire ou la zone de repos d'une espèce protégée par la CMS ou AEWA. Si l'option de câbles électriques souterrains est considérée comme étant une meilleure alternative du point de vue de la protection des oiseaux, d'autres aspects écologiques doivent être étudiés.

Au cours de la procédure d'évaluation, l'objectif est d'éviter ou de résoudre les conflits avec les exigences relatives à la protection des espèces en étudiant des alternatives ou en formulant des exigences. Une des options pourrait consister en un trajet différent pour la ligne électrique qui réduirait le risque de collision par rapport à une ligne aérienne, par exemple en construisant la ligne électrique le long d'une autoroute, d'un pont de voie ferrée ou d'une forêt, en regroupant des lignes ou en les construisant près de sites industriels. D'autres options consistent à arranger les câbles à l'horizontal, à utiliser des repères pertinents et à effectuer un suivi régulier. Lorsqu'une violation de certaines dispositions ne peut pas être écartée et qu'aucune exemption des législations internationales, européennes et nationales ne peut être obtenue, alors la construction de la ligne électrique ne sera pas autorisée. Les exigences en matière de protection des espèces sont strictement contraignantes et ne peuvent pas être rejetées lors de conflits d'intérêts. Par conséquent, la dernière étape de la procédure répond également aux exigences relatives à la protection des espèces de la CMS et d'AEWA, à savoir en particulier la Résolution 10.11 par. 2.3 et 2.4 du PNUE/CMS et la Résolution 5.16 par. 1 d'AEWA. ■



Replats de marée et éoliennes, Schleswig-Holstein, Parc National de la Mer des Wadden.

© Peter Prokosch/www.grida.no



Politique de conservation

■ L'IPBES se félicite de la contribution de la CMS

Par Fernando Spina, Président du Conseil scientifique de la CMS

L'IPBES, la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sous l'égide du PNUE, sera l'un des éléments clés de la stratégie mondiale pour la conservation de la biodiversité dans les années à venir.

L'IPBES a mis en place un Bureau et un Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP - Multidisciplinary Expert Panel). La Plénière invite les présidents des organes consultatifs scientifiques des divers accords environnementaux multilatéraux (AEM) à assister aux réunions du MEP et du Bureau en tant qu'observateurs. À ce titre, le Président du Comité scientifique de la CMS a assisté à la première réunion du MEP et du Bureau de l'IPBES, qui a eu lieu en juin dernier à Bergen, à l'invitation du Gouvernement norvégien.

La réunion a offert une opportunité intéressante pour suivre les travaux de ces organes de l'IPBES et pour contribuer aux discussions sur l'organisation et le plan de travail stratégique de cette nouvelle plate-forme pour la conservation. En amont de ces réunions, l'IPBES avait demandé aux AEM de soumettre des propositions de projets pour examen. À cet égard, la CMS a été l'un des AEM les plus actifs. Une proposition conjointe des secrétariats de la CMS, de l'AEWA et d'EUROBATS, et signée par Pr Alfred Oteng-Yeboah, Président du Comité permanent, a été soumise. Elle comprend six propositions couvrant un large éventail de questions touchant les espèces migratrices et le défi mondial de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Ces propositions portent sur :

- La fonction des espèces migratrices dans les écosystèmes;
- L'évaluation économique des services écosystémiques fournis par les espèces migratrices;
- Les connaissances traditionnelles et les oiseaux migrateurs;
- Les systèmes d'aires protégées et les besoins des

espèces migratrices;

- Les espèces migratrices dans les zones situées au-delà des juridictions nationales;
- Les espèces migratrices et le changement climatique.

La CMS a un rôle important pour conforter le bien-fondé de l'IPBES. La migration est le meilleur exemple concret illustrant la nécessité d'une approche mondiale de la conservation. La migration lie les continents, les océans, les habitats, les saisons et les cultures humaines, dans le temps et dans l'espace, et les espèces migratrices sont la preuve vivante que la Terre est un écosystème unique.

La nature même des espèces migratrices implique que le suivi et l'acquisition de connaissances à leur sujet nécessite des coopérations internationales et transfrontalières ainsi qu'un partage de l'information scientifique. Cet échange ne peut être efficace que si les données sont recueillies selon des protocoles identiques adoptés à travers les différents pays et continents, ce qui demande un renforcement des capacités et une coopération scientifique internationale, ainsi que la participation du grand public à travers une science citoyenne. Tous ces éléments renforcent la nécessité d'un partage des responsabilités et des décisions politiques en matière de conservation de la biodiversité.

L'auditoire de l'IPBES a accueilli avec intérêt les points de vue de la CMS sur le défi mondial que représente la préservation de la planète en tant qu'écosystème vivant, essentiel à la vie humaine.

La CMS a été invitée à prononcer une déclaration de clôture de la réunion, et celle-ci a été distribuée à tous les participants. Les propositions de la CMS ont été reçues positivement, et, au regard des moyens disponibles, la Convention pourrait être prête à les mettre en œuvre au cours de l'importante phase de démarrage de cette nouvelle plate-forme mondiale.

Un rapport sur la réunion est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ipbes.net/events-feed/352-1st-full-mep-and-bureau-meeting-2.html>



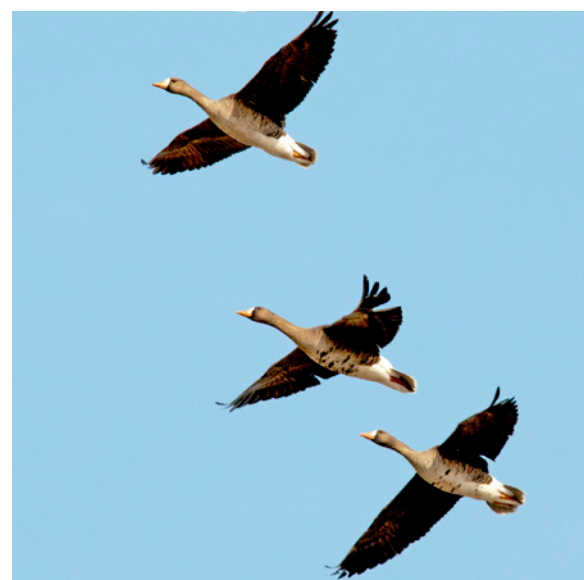
Politique de conservation

■ Une étude de faisabilité évalue les répercussions de l'intégration de la Voie de migration d'Asie centrale à l'AEWA

Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont initié une étude de faisabilité afin d'évaluer les répercussions d'une intégration éventuelle du Plan d'action de la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) à l'AEWA. Le lancement de cette étude fait suite à la décision d'une réunion des États de l'aire de répartition de la CAF des oiseaux d'eau migrateurs, qui s'est tenue en décembre 2012 à Abu Dhabi. L'objectif est de fournir aux Parties contractantes à l'AEWA suffisamment d'informations pour qu'elles puissent prendre une décision concernant l'intégration proposée de la région de la Voie de migration d'Asie centrale à l'AEWA. La prochaine réunion du Comité permanent de l'AEWA, au mois de septembre, se penchera sur la première version de l'évaluation.

L'étude a été rendue nécessaire par la décision prise lors de la troisième réunion des États de l'aire de répartition de la CAF. L'intégration du Plan d'action de la CAF à l'AEWA, solution ayant la préférence pour assurer une mise en œuvre efficace, implique l'extension de la zone géographique de l'Accord vers l'Est. Dans la déclaration finale de la réunion, les États de l'aire de répartition ont demandé au Comité permanent de l'AEWA de se pencher sur cette question, en vue de présenter une proposition à la prochaine réunion des Parties de l'AEWA, aux fins de décision.

Le Plan d'action de la CAF couvre au moins 279 populations d'oiseaux d'eau migrateurs, parmi lesquelles 29 espèces en danger ou quasi menacées, qui se reproduisent, migrent et passent leur période hors reproduction au sein de la région d'Eurasie. La région de la voie de migration couvre 30 pays du nord, du centre et du sud de l'Asie et de la région transcaucasienne. De nombreuses populations d'oiseaux déclinent rapidement et les zones humides, prairies et autres habitats dont elles dépendent sont sérieusement menacées le long de la CAF, rendant nécessaire d'améliorer la



Oies rieuses (Anser albifrons), Seamangeum, Corée du Sud © Peter Prokosch/www.grida.no

coopération environnementale régionale entre les États de l'aire de répartition d'Asie centrale.

Afin de répondre à ces besoins et d'identifier les actions coordonnées visant à protéger ces espèces, la CMS a convoqué deux réunions des États de l'aire de répartition (Tashkent 2001, New Delhi, 2005). La deuxième a approuvé le contenu du Plan d'action de la CAF pour protéger les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats, qui a officiellement été adopté en 2008. Au cours de leur troisième réunion, en 2012, les États de l'aire de répartition ont également pris une décision concernant le cadre institutionnel et légal privilégié du Plan d'action de la CAF.

L'étude de faisabilité, qui est financée par le Programme régional allemand de la GIZ pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Asie centrale, constitue un premier pas en avant dans la mise en œuvre de cette décision.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur la réunion d'Abu Dhabi, y compris la déclaration finale :

http://www.cms.int/species/CAF/ngs_meetings.htm



Campagnes pour la protection des espèces

■ La 17^{ème} Nuit internationale de la chauve-souris accueillera un large public à travers le monde

Par le Secrétariat d'EUROBATS

La 17^{ème} Nuit internationale de la chauve-souris les 24 et 25 août prochains mettra cette espèce solitaire et nocturne sous le feu des projecteurs. Plus de 30 pays participeront aux célébrations visant à mettre en avant les besoins de conservation des chauves-souris.

Généralement organisée le dernier week-end d'août, la Nuit internationale de la chauve-souris est un événement annuel célébré dans toute l'Europe, au Moyen Orient, en Afrique du Nord et au-delà. Des conférences, des jeux et concours pour enfants, des expositions, des

ballades avec détecteurs et lampes puissantes pour observer l'envol des chauves-souris et de nombreux autres événements sont organisés par des agences de conservation de la nature, des ONG et des bénévoles et ciblent le grand public. Cet événement a pour objectif de nous rapprocher de ces mammifères incompris et de leur monde fascinant en réfutant les superstitions et en sensibilisant le public au besoin de conserver les chauves-souris.

L'accord EUROBATS vise à conserver toutes les espèces de chauves-souris. Malgré les tendances positives observées chez certaines populations, le statut de conservation de nombreuses espèces reste critique. De nombreux défis doivent encore être relevés par les défenseurs des chauves-souris, tels que l'isolation des

bâtiments, l'expansion des parcs éoliens, les pratiques d'agriculture intensive, ainsi que les préjugés. Par conséquent, il est important de démystifier ces mammifères ailés et de sensibiliser le public à leur importance pour la biodiversité, aux menaces auxquelles ils font face et au besoin de les protéger.

L'édition 2013 de la Nuit de la chauve-souris affiche pour le moment environ 400 événements organisés en Europe, au Moyen Orient et aux États-Unis. Y a-t-il une meilleure manière de passer la nuit du 24 au 25 août qu'en célébrant la «Nuit internationale de la chauve-souris» le dernier week-end d'août ?

Rendez-vous sur www.eurobats.org pour davantage de renseignements

International Bat Night

Nox Internationalis Chiropterorum
Nata Ndèrkombitare e Lakuriqit të Natës
ليلة الكفاف الدولية
Nite Internationalis del Batpenats
ՉԻՐՈՒԿԱՆԻՐԻ ՄԻՋՊԱԳՈՒՄԻՆԻ ԳԻՇԵՐ
Венчалкал Yarasas Gecesi
Міжнародная Ноч Кажаной
Internationale Nacht van de Vleermuis
Medunarodna noć sismiša
Международна ноћа на прилепнице
Mezinárodní noc netopýřů
International Flagermusnat
Rahvusvaheline nahkhiireöö
Kansainvälinen lepakköyö
Nuit Internationale de la Chauve-souris
Ծագողիկուծառնային Գիշեր
Internationale Fledermausnacht
Աշխարհի Նյութը Նյութը
Nemzetközi denevér-éjszaka
شب جهتي خفاش
Oieche Idimásiúnta na nialtóg
מפגש הבינלאומי ליל
Natta Internationale del Pipistrello
Starptautiskā šķiņšpārnių nakts
Tarptautinė šikšnosparnių naktis
International Nuecht vun der Fliedermuus
Il-Lejla Internazzjonali tal-Friefet Il-Lejl
Noapte Internațională a Liliacilor
Международна ноћ слепих мишева
Internasional flagermusnatt
Międzynarodowa Noc Nietoperzy
Noite Internacional dos Morcegos
Международная ночь летучих мышей
Международна ноћ слепих мишева
Международна ноћ нетоперев
Noche Internacional de los Murciélagos
Internationella fladdermusnatten
Международна ноќ на лижацие
Uluslararası Yarasas Gecesi
Міжнародна ніч кажанів
International Bat Night

UNEP / EUROBATS Secretariat
United Nations Campus
Hermann-Ehlers-Strasse 10
53113 Bonn, Germany
Phone: +49 228 8152421
Fax: +49 228 8152445
Internet: www.eurobats.org
E-mail: eurobats@eurobats.org



Nouvelles du Secrétariat

■ Jillian Grayson rejoint le Secrétariat de la CMS en tant que nouvelle Administratrice de programme associée à Abou Dhabi



Jillian Grayson pendant une surveillance aérienne de dugongs © J. Grayson

Le Secrétariat de la CMS souhaite la bienvenue à Mme Jillian Grayson, qui a rejoint l'organisation le 30 juin. Jillian porte un intérêt particulier à la conservation et à la gestion des espèces marines, et en particulier des dugongs. Elle a obtenu un Doctorat de l'Université James Cook. Dans le cadre de sa thèse, Jillian a travaillé avec les communautés du détroit de Torres, en Australie, afin d'étudier les possibilités de suivi et de gestion des dugongs et des tortues marines par les communautés locales. Durant ces dernières années, Jillian a travaillé pour le Gouvernement australien, sur la conservation des espèces marines migratrices et menacées.

Jillian s'intéresse depuis longtemps aux sciences environnementales et particulièrement à l'écologie marine. En 2002, elle a obtenu un Master of Science en écologie marine, après avoir obtenu au préalable un Master en science de l'environnement et une Licence de l'université de Sydney. Elle a également été largement impliquée dans des projets de science de l'environnement et d'écologie marine.

Le bureau de la CMS à Abou Dhabi abrite le Secrétariat du Mémoire d'Entente (MdE) de la CMS sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs

habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition, ainsi que l'Unité de coordination du MdE de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie. Avec l'arrivée de Jillian, le personnel du bureau d'Abou Dhabi est désormais au complet, avec une équipe de six personnes à temps plein (personnel opérationnel et administratif) et quatre administrateurs associés temporaires. ■

■ Avant-projet de Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices – Commentaires requis au 30 septembre 2013

Conformément à la décision de la COP10 de la CMS, un Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices est en train d'être préparé par le Groupe de travail chargé de ce Plan. Le Secrétariat profite de cette opportunité pour rappeler aux lecteurs qu'un premier avant-projet de Plan stratégique a été diffusé aux fins de commentaires, qui devront être communiqués avant le 30 septembre 2013. L'avant-projet présente les Buts et Objectifs proposés pour les espèces migratrices, basés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité tels que formulés dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

L'avant-projet de Plan s'adresse à toutes les espèces migratrices telles que définies par la Convention et en tant que Plan stratégique pour les espèces migratrices, il servira en outre de cadre d'orientation pour tout le travail aidant à leur conservation. Toutes les Parties contractantes et parties prenantes sont fortement encouragées à participer à cet important exercice en commentant ce premier avant-projet. Ceci assurera le développement d'un Plan fort et réaliste pour le soutien de la conservation des espèces migratrices.

L'avant-projet de Plan est disponible en anglais, français et espagnol sur le site Web de la CMS :

http://www.cms.int/bodies/StC/strategic_plan_2015_2023_wg/strpln_wg_drafts.html



Nouvelles du Secrétariat

■ Réunions de la famille de la CMS

Date	Évènement	Lieu
26 août	ASCOBANS : 3 ^{ème} réunion du Groupe de la mer du Nord	Varsovie, Pologne
27-29 août	ASCOBANS : 20 ^{ème} réunion du Comité consultatif	Varsovie, Pologne
29 août 10h00-16h30	Journée 2013 de la mer des Wadden: Les marais salants : notre héritage entre terre et mer	Wilhelmshaven, Allemagne
9-12 sept.	Groupe de travail sur le Faucon sacré: atelier des parties prenantes	Abu Dhabi, E.A.U.
18-20 sept.	AEWA : 9 ^{ème} réunion du Comité permanent	Trondheim, Norvège
Sept.-oct.	ACCOBAMS/RAC-SPA Atelier sur l'impact du changement climatique sur l'environnement marin	à déterminer
9-10 oct.	Réunion stratégique et de planification du Conseil scientifique de la CMS	Gaeta, Italie
29-31 oct.	Atelier CMS de renforcement de la capacité pour les correspondants nationaux africains sur le manuel de la famille de la CMS	Le Cap, Afrique du Sud
1 ^{er} nov.	Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices: réunion régionale de consultation pour l'Afrique	Le Cap, Afrique du Sud
5-8 nov.	ACCOBAMS : 5 ^{ème} réunion des Parties contractantes	Tanger, Maroc
25-26 nov.	Réunion du Groupe de travail sur le plan stratégique	Bonn, Allemagne
26 nov. (a-m)	Réunion du sous-comité sur le budget et les finances	Bonn, Allemagne
27-28 nov.	CMS : 41 ^{ème} réunion du Comité permanent	Bonn, Allemagne
Évènements en 2014		
7-9 avril (prov.)	EUROBATS : 9 ^{ème} réunion du Comité permanent et 19 ^{ème} réunion du comité consultatif (conjointes)	Crète, Grèce
15-16 avr.	Atelier joint WDC-CMS sur la complexité et la culture sociales des cétacés	Londres, R-U
15-17 sept.	EUROBATS : 7 ^{ème} réunion des Parties contractantes	Bruxelles, Belgique
Octobre	AEWA : 12 ^{ème} réunion du Comité technique	Israël
Dernier trimestre	CMS : 42 ^{ème} réunion du Comité permanent	à préciser
Dernier trimestre	CMS : 11 ^{ème} conférence de la Réunion des Parties contractantes	à préciser
Dernier trimestre	CMS : 43 ^{ème} réunion du Comité permanent	à préciser



Mentions légales

Secrétariat PNUE/CMS

Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne

T. +49 228 815-2401/2, F. +49 228 815-2449

secretariat@cms.int, www.cms.int

Rédactrice responsable: Veronika Lenarz

Design: Karina Waedt